

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

SAUMUR.	30 fr.
1 an.	16
6 mois.	8
Poste:	
1 an.	35 fr.
6 mois.	18
3 mois.	10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

SAUMUR, 18 JUILLET

Chronique générale.

Les journaux républicains s'efforcent de faire croire que jamais la fête du 14 juillet n'a été plus brillamment célébrée que cette année. Rien n'est plus faux. La vérité est que drapeaux et illuminations n'ont jamais été moins nombreux et que tous les habitants de Paris qui pouvaient quitter Paris pour la campagne l'avaient fait avec empressement. La plupart de ces excursionnistes, revenant pour dîner à Paris, il y a eu le soir un peu plus d'animation que dans la journée, mais la note caractéristique était la non fermeture de la plupart des boutiques restées ouvertes dans l'espoir de quelque recette due à la présence des habitants de la province que les trains de plaisir avaient amenés à Paris. En tenant compte de ce que jamais une fête quelconque n'est sans entraîner à Paris quelque animation et que le nombre des badauds est toujours considérable pour n'importe quoi, sous n'importe quel prétexte, on est en droit d'affirmer que la fête du 14 juillet a été cette année beaucoup moins brillante que d'ordinaire et célébrée sans enthousiasme, même de la part de ceux qui prisaient part aux réjouissances populaires qu'on s'était efforcé d'organiser un peu partout.

C'est qu'en effet personne n'a véritablement en ce moment le cœur à la gaieté. Dans le petit commerce et parmi les ouvriers on souffre de l'atonie des affaires et on commence à comprendre que la République n'est pas la panacée universelle qu'avaient présentée ses partisans. « N'importe qui, pourvu que ce soit autre chose! » Voilà ce qu'on entend communément répéter dans les centres populaires; on y a perdu confiance dans la République, ou, à tout le moins, dans les républicains. Ce mouvement d'opinion porte vers le radicalisme un certain nombre d'électeurs, mais le nombre est

plus grand encore de ceux qu'il amène aux idées conservatrices et aux hommes qui les personnifient.

La décadence de la fête du 14 juillet a frappé tous les étrangers présents à Paris. Le correspondant du Times notamment écrit à son journal :

« La bourgeoisie parisienne ne prend plus maintenant de part à la fête. Les drapeaux aux fenêtres sont de moins en moins nombreux; dans les quartiers élégants, sauf les hôtels pavés de drapeaux étrangers pour faire honneur à leur clientèle cosmopolite, — il y a des rues entières sans aucun ornement. Sur les grands boulevards, dans la rue de Rivoli, sur le boulevard Malesherbes, peu ou point de drapeaux aux boutiques.

Quant aux arcs de feuillages et aux bannières, ils brillent maintenant par leur absence, sauf dans quelques ruelles de Montmartre et de Belleville; il en est de même des illuminations: presque générales pendant les premières années, dans les rues commerçantes, elles ont maintenant disparu; seuls, quelques marchands de vins illuminent encore. On peut se demander si cette indifférence vient ou de ce que la fête a perdu aujourd'hui l'attrait de la nouveauté ou du désappointement général causé à la masse par une République sur laquelle elle avait d'abord fondé tant d'espérances. »

LES ÉLECTIONS DE DIMANCHE.

La malchance poursuit les opportunistes jusque sur le terrain des élections municipales. A Lyon, dans le 5^e arrondissement, les candidats radicaux ont battu dimanche leurs concurrents opportunistes qui, jusqu'ici, avaient toujours été vainqueurs.

Dans une commune de la Savoie, un fait d'autant plus significatif que depuis de nombreuses années le conseil municipal était notoirement composé de républicains, qua-

tre d'entre eux viennent d'être remplacés par des conseillers conservateurs.

Dans une commune de l'Hérault, à Espoudeilhon, le même jour, la liste conservatrice tout entière l'a emporté avec une majorité d'un tiers des suffrages exprimés.

L'impulsion est donnée; les monarchistes n'ont qu'à redoubler d'activité et d'énergie.

LA DATE DES ÉLECTIONS.

Il est certain aujourd'hui que les Chambres, ayant encore une trentaine de projets de loi à voter indépendamment du budget, se sépareront seulement dans les premiers jours du mois d'août.

On peut donc affirmer maintenant que les élections générales auront lieu le 27 septembre.

UNE ÉCOLE MILITAIRE MAROCAINE EN FRANCE.

Les ambassadeurs marocains quittent Paris aujourd'hui. Ils vont directement à Montpellier où l'on constitue une école militaire marocaine. Les jeunes marocains qui étaient en Belgique depuis déjà deux ans doivent venir rejoindre les nouveaux élèves qui viennent d'arriver directement du Maroc.

LE CHOLÉRA ESPAGNOL.

Dans le dernier conseil, le ministre de l'intérieur a déclaré au roi qu'il y avait eu en Espagne, depuis le commencement de l'épidémie, environ 60,000 cas de choléra, dont 17,000 suivis de décès.

Étant donnée la façon dont les alcades font la statistique, on peut hardiment doubler ces chiffres.

LES LOTERIES.

Les grandes loteries qui ont été lancées en ces derniers temps ont donné lieu à des abus considérables.

Aussi le ministre de l'intérieur vient-il de décider qu'à l'avenir les loteries de ce genre ne seront plus autorisées.

Mais cette décision n'a pas d'effet rétroactif, c'est-à-dire que les loteries en cours termineront leur émission.

M. Allain-Targé a néanmoins décidé que les petites loteries dans les départements pourront être permises lorsqu'elles auront un caractère de bienfaisance.

L'évacuation du camp de Pas-das-Lanciers s'accomplit.

Avant-hier, deux trains spéciaux sont partis l'un à 2 heures et le second à 7 heures du soir emmenant ensemble 4,610 hommes, 22 chevaux et 4,300 kilos de fourrages à destination de Saint-Malo.

Pendant qu'on décorait les monuments officiels de drapeaux pour célébrer l'anniversaire des massacres du 14 juillet 1789, on vendait dans les rues le numéro d'un journal « révolutionnaire maratiste » dont l'attraction principale était une gravure représentant, dit le texte, « la Commune, une torche à la main, flambant Paris ». Paris flambe, en effet, dans la gravure, pendant que le peuple danse la Carmagnole au premier plan.

Cette petite fête est promise par M. Lisbonne, rédacteur en chef du journal, pour le 14 juillet 1889, au plus tard.

Après avoir prévenu « les Ferry et les autres accapareurs qui ont remplacé les Berthier et les Foulon qu'on promènera leurs têtes au bout d'une pique aux cris de: « Vive la Révolution sociale! » l'ex-membre de la Commune de 1871 termine par cette appétissante promesse:

« Nous ne ferons pas comme notre patron Marat, nous ne demanderons pas à la Convention l'autorisation de couper cent mille têtes pour sauver la République, peuple, nous te les apporterons. »

Cette évocation de Marat nous fait songer

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La FEMME du RENÉGAT

PAR NELLY LIEUTIER

PREMIÈRE PARTIE

IV. — LA FAMILLE OLLWILLER

(Suite)

Marthe, malgré sa préoccupation, fut la première à s'en apercevoir.

— Une lettre! elle est pour moi, n'est-ce pas? s'écria-t-elle en quittant le vieux Schull la bouche ouverte, et en se précipitant vers tante Victorine.

— Oui, mon enfant, elle est pour toi, répondit doucement celle-ci en remettant la missive à sa nièce.

— De mes frères ou de... lui dit la jeune fille en rougissant.

Tante Victorine se prit à sourire.

— Je ne crois pas que le timbre soit de Paris, reprit-elle, et je ne suis pas assez curieuse pour deviner ce qui ne m'est pas adressé.

— Alors, tante, voulez-vous permettre que je la

lise... seule? demanda Marthe en passant un bras autour du cou de Victorine.

— Oui, va dans ta chambre, mon enfant; dans quelques instants j'irai te rejoindre pour te prouver que je suis curieuse et que je veux savoir tout ce qui peut te rendre heureuse, ma chérie.

La jeune fille n'attendit pas une seconde permission, et deux minutes après elle était dans sa petite chambre, auprès d'une croisée donnant sur le jardin en fleurs, et elle ouvrait, avec une émotion qui faisait battre son cœur et trembler sa main, une lettre que nous connaissons déjà.

Ne vous souvient-il pas de l'avoir lue sur l'épaule de Lucien Sauvatre, le soir même où il partait pour Paris, et où devait s'accomplir, pour Clémence et pour lui, le plus triste des mariages?

Marthe lut jusqu'au bout cette missive qui d'abord lui parut étrange, et qu'elle ne comprit pas.

Elle laissa retomber sa lettre sur une table et se prit à réfléchir, comme si elle avait besoin de donner à un autre un conseil qui ne la regarderait pas.

Puis, après quelques minutes, elle vint reprendre l'enveloppe et en étudia minutieusement la suscription.

Était-ce bien à elle que cette lettre était adressée?

Tante Victorine, en entrant dans la chambre, trouva la jeune fille debout, froide, immobile et droite.

— Eh bien! que dit-il? Puis-je savoir? demanda-t-elle en mettant la main sur la lettre ouverte.

— Nous avons fait un beau rêve, dit doucement Marthe en répétant la première phrase écrite par Lucien.

— Et ce rêve? reprit Victorine.

— Il ne veut plus le réaliser, parce qu'il est pauvre.

— Et toi, qu'en penses-tu, mon enfant?

— Moi, je veux le réaliser plus que jamais. Il veut partir, il ne partira pas sans moi. Il veut souffrir, il ne souffrira pas seul. Il ne peut encore avoir accompli son terrible projet, il est certainement dans la maison de son père. Tante Victorine, veux-tu envoyer un exprès, à l'instant, sans retard, pour lui dire que je l'attends?

— Tes frères ne connaissent pas encore ton fiancé, Marthe, so hasarda à dire la vieille fille.

— Ils ne le connaissent pas; mais tu as consenti, toi, toi ma mère et mon amie, et tu sais bien que ce que nous voulons toutes les deux, moi l'enfant gâtée par vous tous, toi la sagesse et le dévouement, mes frères le voudront aussi sans réflexion.

— Mais si, malgré ton abnégation et ton désintéressement, M. Sauvatre voulait partir pour reconstruire cette fortune perdue?

— Tante, je t'en prie, ne me laisse pas souffrir et pleurer quand il n'attend, je le sens à mon cœur, qu'un mot de moi pour revenir nous deman-

der pardon d'avoir douté de nous.

Victorine qui, au fond de sa pensée, avait la même espérance que sa nièce, la pressa sur sa poitrine et sortit aussitôt pour accomplir son désir.

Dans le corridor qui aboutissait à la chambre, elle rencontra le vieux professeur. Inquiet et troublé d'avoir été abandonné au milieu d'une leçon ardemment sollicitée, M. Schull errait autour de la pièce où se trouvaient les deux femmes, se demandant quelle chose assez importante pouvait empêcher de continuer le duo de Lucie.

En l'apercevant, tante Victorine eut une idée qui lui parut devoir sauvegarder toute sa dignité, qu'elle aurait pu compromettre en accédant si facilement aux désirs de Marthe.

Elle connaissait M. Schull et sa discrétion, et elle savait, mieux que personne, combien elle pouvait compter sur le dévouement du vieux professeur.

Elle l'aborda donc sans hésiter.

— Vous êtes notre ami, et vous me jurez de garder le secret sur ce que je vais vous apprendre? lui demanda-t-elle.

M. Schull la regarda avec des yeux qui semblaient dire:

— Ce que vous me demandez-là est bien inutile.

Victorine le comprenait sans doute ainsi elle-même, car elle se hâta d'ajouter:

— Vous connaissez les projets de mariage existant entre ma nièce et M. Sauvatre? Vous savez

que cet autre « géant » de la Révolution n'a pas encore sa statue sur nos places. Est-ce que cette regrettable lacune ne pourrait pas être comblée ?

LE SERMENT SUR LE MUR.

Nous avons le serment devant Dieu, le serment sur l'honneur, le serment sur les reliques, le serment sur la conscience : certain magistrat des nouvelles couches vient d'inventer le serment sur le mur.

Voici en quelles circonstances :

Mercredi dernier, un témoin, assigné à la cour d'assises, refusa, sous prétexte que ses convictions s'y opposaient, de prêter, en audience publique, le serment que, déjà, il avait prêté dans le cabinet du juge d'instruction.

Le président prévint le témoin que son refus l'exposait à une réquisition du ministère public et à une condamnation pécuniaire.

Notre libre-penseur objecta que le serment était contraire à ses convictions religieuses.

— Rassurez-vous, lui dit le président, le serment n'impliquait aucun caractère religieux, qu'on n'est pas forcé de jurer sur le Christ, qu'on peut au besoin lui tourner le dos et jurer sur le mur.

Voilà un magistrat désigné pour l'avancement et nous sommes convaincu qu'il ne lui fera pas défaut.

AVANT ET APRÈS.

Établira-t-on de nouveaux impôts en 1886 ?

Voilà une question que nous engageons les lecteurs à poser à tous ceux qui brigueront leurs suffrages.

Il y a des souvenirs qu'il est toujours bon de rappeler. On n'a pas oublié les paroles que, dans une de ses heures d'audacieuse imprudence, l'ex-premier ministre Ferry laissa échapper il y a quelques mois : « Nous ne pouvons pas nous tirer d'affaire sans établir de nouveaux impôts ; mais il n'en faut pas parler avant les élections générales. »

Ce propos ministériel, divulgué par un opportuniste mécontent de la petite part qu'on lui faisait dans les tripotages de la coterie, fit un certain tapage ; il fut déclaré faux par tous les journaux officiels, ce qui prouva de la façon la plus claire son authenticité.

Le gouvernement Brisson est moins bavard que le gouvernement Ferry, mais il n'est pas douteux qu'il joue exactement le même jeu. Comme son prédécesseur, il est d'accord avec la majorité pour tromper le public.

Le budget de 1886 présente, de même que celui de 1885, un écart de 600 millions entre les recettes et les dépenses : on comble cet écart par des emprunts d'autant plus onéreux qu'ils sont plus dissimulés.

Les emprunts nous éviteront-ils les impôts nouveaux ? Eh ! non ! parbleu ! Ces

emprunts permettent seulement de reculer la terrible épreuve. Ce sont des billets destinés à prolonger le crédit de la majorité.

Le gouvernement affirme que la situation budgétaire est excellente ; il l'affirme en vertu de ce principe : « Qui a ferme ne doit rien. » Dans la séance de samedi, les avocats du cabinet ont soutenu cette thèse excentrique que le budget de 1886 est en parfait équilibre.

Si, à l'heure qu'il est, l'ensemble de nos déficits se monte à un milliard et demi, il paraît qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte ; ce milliard et demi, c'est le budget extraordinaire, c'est une caisse à part. Ce n'est pas à payer comptant, c'est du crédit : pour un peu, on dirait que c'est un fonds de réserve. M. Wilson, qui songe à la réélection de son beau-père comme Président de la République, a fait là-dessus un discours magnifique de Robert-Macaire, lequel a provoqué un enthousiasme énorme chez les députés qui ne voient pas d'autre intérêt national que leur réélection.

Soyez tranquilles, bons électeurs, et renommez sans crainte les députés qui ont endetté la France d'un milliard et demi en moins de quatre ans ; il ne sera pas question d'impôts nouveaux pour cette année. — Mais l'année prochaine ? — L'année prochaine... on verra cela, APRÈS les élections. Voilà pourquoi nous conseillons aux électeurs de beaucoup réfléchir AVANT.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 juillet.

Les agitateurs qui prennent le *Times* pour confident ont réussi à désorganiser le marché avec leurs nouvelles sur l'Afghanistan. Maintenant qu'ils ont acheté en baisse on reconnaît qu'il n'y a rien de changé dans les négociations pendantes entre la Russie et l'Angleterre.

Les rentes françaises se relèvent un peu, mais il reste encore une hésitation bien naturelle après de semblables manœuvres : le 3 0/0 est à 80.55, l'amortissable à 82.40, le 4 1/2 à 110.05.

L'action du Crédit Foncier de France se tient ferme à 1,320 fr. Peu de valeurs ont autant rapporté à leurs propriétaires que les actions du Crédit Foncier. Une action sur laquelle il n'avait été versé que 250 francs a donné droit à une autre action, en 1862, moyennant un autre versement de 250. Ces deux actions ont été libérées sur les réserves, puis ont donné droit, sans nouveau versement, à une troisième action en 1869. Par conséquent, pour 500 fr. l'actionnaire primitif se trouve avoir aujourd'hui 3 titres cotés 1,320 fr., soit 3,960 fr., et il a touché plus de 2,000 fr. de dividende.

Les obligations du Crédit Foncier sont les valeurs à lots les plus avantageuses, surtout les Communales 1880 et les Foncières 1885, qui sont au-dessous de remboursement et qui ont chacune six tirages avec chaque fois un lot de 400,000 fr.

La Société Générale est toujours ferme. Avant peu elle atteindra le cours de 500 fr.

L'obligation Est-Algérien se rapproche chaque jour du prix des obligations des grandes Compagnies. C'est tout naturel puisqu'elle jouit d'une garantie spéciale.

La Banque d'Escompte de Paris est ferme. Elle ne fait point parler d'elle en ce moment, mais elle travaille activement.

La Rente italienne 5 0/0 s'avance à 94.40. Le comptant ramasse avec empressement les titres qui viennent sur le marché.

L'action des Méridionaux Italiens est une valeur bien classée et de tout repos.

Les Chemins français sont sans changement : Nord à 1602.50, Orléans à 1,337.50, Midi à 1,150, Ouest à 855, Est à 797.50.

Je verrai M. Sauvaitre, et je vous promets, mademoiselle Victorine, de faire tout ce qu'il sera possible pour vous rapporter une réponse favorable.

— C'est tout ce que je vous demande, monsieur Schull, et surtout, je vous en prie, faites ce petit voyage, que nul ne doit connaître, le plus promptement et le plus secrètement que vous le pourrez. Nous vous attendons !

Et la vieille demoiselle s'éloigna sans oser lever les yeux sur M. Schull, dont elle sentait le regard rayonnant, tant le bonhomme se trouvait fier et heureux de pouvoir rendre un service à M^{lle} Victorine.

Mais, dès qu'il se vit seul, il pensa à une difficulté qu'il n'avait pas prévue.

Comment allait-il se rendre incognito à la demeure de Lucien, située à une vingtaine de kilomètres au moins du château ? M. Schull n'en connaissait point la route. Il savait seulement qu'on s'y rendait par des chemins de traverse passant souvent au milieu des bois, et qu'il n'y avait pas de meilleur moyen, pour y arriver, que de prendre un cheval, si l'on n'avait pas la force et le courage de s'y rendre à pied.

Or, ce dernier moyen eût été, à coup sûr, celui qui eût été le plus souri aux longues jambes du vieux professeur, s'il eût permis de revenir le soir même ; mais il n'y fallait pas songer, pour ce motif ; et monter à cheval était l'exercice le plus antipathi-

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Le Comité conservateur de Maine-et-Loire a établi son siège à Angers, rue Voltaire, n° 8, au 2^e étage.

Le bureau sera ouvert chaque jour, de midi à 3 heures.

DISTRIBUTIONS DE PRIX.

La distribution des prix à l'Institution Saint-Louis aura lieu le mercredi 29 juillet, à 4 heures, dans la cour de l'établissement, sous la présidence de M^r l'Évêque d'Angers.

Celle de l'école chrétienne des Frères aura lieu le lendemain jeudi, à 2 heures, dans la cour de l'Institution Saint-Louis.

SOCIÉTÉ DE TIR.

La séance de tir réduit du 19 juillet 1885 a été rayée du tableau de service.

M. les sociétaires qui désireraient assister à la séance de tir du 70^e régiment territorial d'infanterie qui aura lieu le même jour à Tours, champ du Menneston, à 2 heures du soir, peuvent demander des feuilles de route spéciales à M. le capitaine Doussain.

Tir au fusil à 200, 300 et 400 mètres.

Tir au revolver à 15 mètres.

SIMPLE ERREUR TYPOGRAPHIQUE.

Un chroniqueur a vu à Saumur QUINZE MILLE (45,000) personnes assistant à la revue du bataillon scolaire.

Nous pensons, nous, à une faute typographique échappée au correcteur.

Ces choses-là se glissent facilement dans les feuilles républicaines... et administratives.

Un autre correspondant fantaisiste fait dire à un journal voisin que « de nombreux cris de *Vive la République* ! se sont fait entendre » à Saumur pour clôturer la fête.

Qui donc a entendu ces cris ?...

Il est vrai que le correspondant répondra toujours :

Moi seul, et c'est assez !

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur l'amendement de M. Germain pour supprimer le principal de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties, repoussé par 297 voix contre 442.

Ont voté pour : MM. de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves ;

Ont voté contre : MM. Benoist, Bury, Maillet (Alexis).

— Sur l'amendement de M. Bisseuil pour réduire à 4.60 le contingent de la contribution foncière dans les départements imposés au-dessus de cette moyenne, repoussé par 499 voix contre 483.

Même vote que le précédent.

que auquel pût songer M. Schull.

Cependant, il s'agissait de plaire à M^{lle} Victorine, et il n'y avait pas à hésiter.

M. Schull gagna donc sournoisement les écuries, où il espérait ne trouver personne en ce moment ; les domestiques étant réunis pour le dîner de midi dans la cuisine de la ferme. Deux chevaux s'y trouvaient seulement. L'un, Bell, le favori de Jean et d'Henri, lorsqu'ils étaient à Ollwiller ; l'autre, un lourd et gros cheval de labour, qui ne devait pas savoir faire deux kilomètres à l'heure.

Le pauvre homme se gratta l'oreille.

C'étaient deux chemins différents entre lesquels il fallait choisir sans hésitation.

Bell pouvait le jeter par terre ; mais l'autre n'arriverait jamais.

Au risque de jouer sa vie, M. Schull mit la main sur le dos du premier.

Bell le connaissait et le laissa faire.

En moins d'un quart d'heure il fut bridé, sellé, installé assez convenablement pour fournir une longue route, et midi et demi sonnait à la grande horloge du château, lorsque M. Schull s'engagea dans la route qu'il supposait devoir le conduire le plus rapidement possible à la demeure de Lucien.

Il se réservait, du reste, d'interroger les passants lorsqu'il ne craindrait plus d'éveiller une curiosité dangereuse.

Les deux premières heures du voyage s'écoulè-

La *Petite France* a le regret de constater que, le 14 juillet, à Châteauroix, non seulement régulièrement au budget de la République, n'ont ni pavé ni illuminé. »
Voilà un aveu qui a dû coûter cher au journal de M. Wilson.

LA MONNAIE DE NICKEL.

La commission du budget a examiné l'amendement tendant à transformer la monnaie de billon en monnaie de nickel.

On sait que la loi autorise la frappe de 70 millions de francs en monnaie de billon sur cette somme, 63 millions de francs ont été mis en circulation.

La commission a émis le vœu que le gouvernement fût autorisé à émettre le complément, soit 7 millions, en monnaie de nickel.

Théâtre de Saumur.

Nous rappelons à nos lecteurs que demain dimanche aura lieu au théâtre de Saumur la représentation de M^{lle} Favart, comédienne de la Comédie-Française, accompagnée de sa troupe composée d'artistes de talent habitués depuis longtemps à donner la plique à la grande comédienne.

Nous aurons la bonne fortune d'applaudir *Henriette Maréchal*, des frères de Saumur. Cette œuvre célèbre, représentée pour la première fois sur la scène de la Comédie-Française le 5 décembre 1865, est une comédie moderne dans laquelle les deux écrivains appliquèrent aux formules de théâtre la poésie particulière et véritablement personnelle. Des menées politiques en raison de cette courageuse entreprise, représentations d'*Henriette Maréchal* furent autant de batailles entre les spectateurs s'invectivant et se frappant, et elles durèrent sur un ordre ministériel, malgré les protestations de la presse qui avait été nimé à reconnaître la grande valeur de l'œuvre.

La pièce n'avait eu que six représentations avant d'être interdite.

Ce ne fut que vingt ans après seulement le 3 mars 1885 (il y a 4 mois 1/2), que *Henriette Maréchal* fut reprise à l'Odéon.

Cette fois le succès s'affirma. La pièce qu'elle procède de telle ou telle école, qu'elle révèle telles ou telles tendances, est tout originale et intéressante ; elle commença par des lazzis et se termine par un coup de foudre.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à aller l'entendre. Quant à l'émouvant artiste qui en interprétera le principal rôle nous n'avons pas à faire son éloge ; son seul et ses succès sur la première scène du monde rappellent tout ce que l'art dramatique a de plus grand et de plus parfait. M^{lle} Favart à sa place marquée à côté des *Reinhold* et des *Madeleine Brohan*.

que j'ai donné mon consentement à une union, qui me paraît devoir faire le bonheur de Marthe, et pour laquelle nous n'attendons plus que le retour de ses frères ?

— Je sais tout cela, puisque vous avez bien voulu me le confier, répondit M. Schull.

— Eh bien, lisez ces lignes que Marthe vient de recevoir... dit M^{lle} Ollwiller, en lui présentant la lettre toute ouverte.

— Je n'aurais jamais eu le courage de vous adresser de semblables paroles, même quand je me fusse trouvé plus pauvre que le bonhomme Job, dit M. Schull après avoir lu.

— Mademoiselle Ollwiller, êtes-vous bien certaine de l'amour de M. Sauvaitre pour M^{lle} Marthe ?

— Elle y croit, elle, répondit la vieille fille, et je ne puis lui briser le cœur en lui refusant ce qu'elle demande.

— Et c'est ?

— De vous prier d'aller vous-même, afin que nul autre ne le sache, à la demeure de M. Sauvaitre, pour lui dire que Marthe n'accepte pas son sacrifice, et qu'elle l'attend, plus heureuse de lui donner son cœur que s'il possédait tous les trésors de la terre.

M. Schull hochà la tête comme un homme qui ne partagerait pas les convictions des deux femmes.

— Je ferai cette démarche, dit-il, parce que, accomplie par moi, elle ne compromettra personne.

rent sans trop d'encombres. Bell, qui ne savait guère lorsque les deux jeunes gens étaient allés en même temps, avait bien par instant de jolies velléités de jeune cheval à qui l'on met le bridon le cou, car le pauvre M. Schull était bien le triste cavalier qu'il fut possible de rencontrer à Strasbourg à Mulhouse. Cependant, il se tenait assez bien, se gardant, sur toutes choses, de servir de cravache et d'aperons, et Ballant de val d'une voix tremblante, lorsque celui-ci semblait vouloir faire quelque écart un peu trop rapide.

Enfin les deux voyageurs étaient près d'atteindre leur but, et déjà l'on apercevait une longue avenue de platanes, que M. Schull s'était assuré d'avoir au commencement de l'habitation d'être de M. Schull, lorsqu'un coup de fusil, tiré par un braconnier, à deux pas en avant d'eux, fit sursauter Bell, à la façon d'un cheval de cirque habitué à l'exercice. Mais le pauvre M. Schull n'y avait pas fait fauchonné ; et il eût beau saisir Bell par le cou, l'espérance de se maintenir sur son dos, se voyant criant déplorablement :

— Oh ! mademoiselle Victorine, si vous saviez témoin de ce que je fais pour l'honneur de votre sol, où il resta un instant étourdi et presque sans connaissance.

LA SAINTE-CÉCILE ET M. LAFFAGE.

Il y a une douzaine de jours, nous annonçons le succès de la société Sainte-Cécile d'Angers à Saint-Malo, mais nous n'avons pas dit un mot de son vaillant directeur, M. Laffage, qui est en même temps second chef d'orchestre au Grand-Théâtre d'Angers.

Dans les différents concours où la Sainte-Cécile a été conduite par son directeur, celui-ci a été à la hauteur de son talent, et cette direction aussi énergique que charitable a été remarquée du jury; et le dernier a fait décerner à M. Laffage, le soir, à la distribution des récompenses, un diplôme de premier mérite, ainsi qu'une médaille de vermeil pour sa haute direction.

Cette distinction très-flatteuse de la part du jury fait le plus grand honneur à M. Laffage.

SEGRE.

Le procès Trédern. — Voici quelques détails sur le jugement rendu le 16 juillet par le tribunal civil de Segré :

Sur le premier point, à savoir la demande en séparation de corps, le tribunal a prononcé cette séparation en faveur de la demanderesse.

Sur le second point, à savoir la garde des enfants, voici ce qui a été décidé : La garde des filles est accordée jusqu'à la majorité à la mère. Celle du fils, jusqu'à dix-huit ans, à la mère également. Ce délai expire dans trois ans. A cette date, l'enfant sera placé comme interne dans une maison d'éducation et les sortis seront partagés entre le père et la mère.

Enfin le tribunal déclare M. de Trédern déchu de ses droits, mal fondé en sa demande, l'en déboute et le condamne aux dépens.

L'exécution provisoire a été ordonnée. D'autre part, le Français annonce que M. de Trédern a été condamné par la cour de Paris à quinze jours d'emprisonnement, sur l'appel du ministère public, pour avoir porté des coups à sa femme.

Le drame de Saint-Pierre-des-Corps

Nouveaux détails.

Nous avons recueilli les nouveaux détails qui suivent sur le drame dont nous avons parlé dans notre numéro d'hier.

Les deux employés d'octroi qui ont arrêté Bonnin, à l'aide de deux gendarmes et du garde-champêtre, sont les nommés Perrin et Foury.

C'est à son domicile, où il était rentré, que l'assassin a été arrêté.

Contrairement à aux bruits qui ont couru, Bonnin n'a point avoué la préméditation de son crime.

Il a même inventé, pour l'expliquer, une histoire qui n'a pas dû frapper beaucoup l'esprit de la justice.

Il prétend en effet que c'est le père de sa femme qui l'a menacé le premier d'une fourche et qu'alors, emporté par la colère, il a fait feu.

Quant à sa belle-mère, il prétend l'avoir rencontrée sur le pont du Canal et lui avoir souhaité le bonjour. C'est en l'entendant le traiter de « voleur » et de « canaille », et en se voyant menacé par le bâton de la vieille femme qu'il se serait défendu avec son revolver qui avait encore trois coups chargés.

Les dépositions des témoins, parmi lesquels se trouvent les deux employés de l'octroi, font pleine justice de tous ces racontars.

BONNIN A LA MAISON D'ARRÊT.

L'assassin n'a pas changé d'attitude à la prison de Tours. Il est aussi cynique qu'auparavant.

On espère que l'instruction de cette affaire sera vite terminée, les faits étant prouvés.

Bonnin comparaitra aux prochaines assises. (Journal d'Indre-et-Loire.)

LE MANS.

Tout le monde a remarqué combien la « fête » du 14 juillet a été célébrée froidement; nous parlons, bien entendu, au point de vue de l'enthousiasme, et non de la température.

Les maisons pavoisées étaient en petit nombre; on en pouvait compter à peine une sur dix dans les principales rues. Contrairement à l'usage des années précédentes, les commerçants ne s'étaient même pas donné congé et n'avaient pas fermé leurs magasins.

Les illuminations particulières, le soir, étaient encore plus maigres; les cafetiers, les buralistes, ceux qui dépendent de l'administration, s'étaient presque seuls mis en frais de lanternes. (Union de la Sarthe.)

BÉRANGER ET LE DOCTEUR BRETONNEAU.

L'inauguration de la statue de Béranger, qui vient d'avoir lieu à Paris, square du Temple, nous fournit l'occasion de citer une anecdote sur le chansonnier.

On sait qu'il habita Tours. Plusieurs personnes se souviennent encore de l'y avoir vu, alors qu'il demeurait dans une maison du boulevard auquel on a donné son nom.

Il se lia avec le docteur Bretonneau, M. Ernest Legouvé, de l'Académie française, raconte, dans sa *Lecture en famille*, cet épisode des relations du poète et du médecin tourangeau :

« Béranger souffrait depuis deux ou trois ans de douleurs au cœur. Son vieil ami Bretonneau, l'illustre médecin de Tours, vint à Paris, appelé en partie par la tristesse des dernières lettres du poète :

« Vous m'êtes en dormant un peu triste apparu, j'ai craint qu'il ne fût vrai, je suis vite accouru,

a dit La Fontaine. Bretonneau arrive, et le père de son ami l'inquiète. — « Allons, asseyez-vous là, lui dit-il avec une brusquerie affectée, que je vous ausculte! Qu'est-ce que ces tristesses-là? Encore quelque imagination de poète. »

» Béranger s'assied sur une chaise; Bretonneau, malgré ses quatre-vingts ans, met un genou en terre, applique directement son oreille sur le cœur et écoute. Un témoin de cette scène me l'a souvent racontée.

» Il regardait avec émotion cet octogénaire agenouillé devant ce septuagénaire, la science devant le génie poétique, et suivait sur le visage penché du médecin l'expression de son sentiment médical, quand tout à coup il voit deux grosses larmes tomber des yeux du docteur et rouler le long de ses joues. C'était l'arrêt. Bretonneau s'essuya furtivement les yeux sans que son ami pût le voir, se releva en riant et en disant :

« Je savais bien que cela ne serait rien! Un peu de digitale, et ce malaise disparaîtra. » Quelques semaines après, Béranger était mort. »

Le *Brillant Oriental* est le meilleur produit qui se soit fait jusqu'à ce jour; il remplace les cires liquides et encaustiques pour l'entretien et la mise en couleur des meubles et parquets en chêne, noyer et acajou; il n'a pas d'odeur, brille très vite et n'encrasse jamais; il se vend, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 4 fr. 80 c. le litre avec lequel on peut couvrir 25 mètres carrés.

Par suite d'un traité passé avec une des premières maisons de Paris, nous sommes en mesure de fournir à nos lecteurs la MAGNIFIQUE GRAVURE SUR ACIER AU BURIN, intitulée :

LA VIERGE AUX BALANCES

CHEF-D'ŒUVRE du grand peintre Léonard DE VINCI, dont le tableau est exposé au musée du Louvre.

Cette belle estampe artistique, gravée par Garnier, a coûté 10,000 fr. de gravure. C'est dire qu'elle est d'un fini et d'une exécution irréprochable.

Les épreuves se vendent 20 fr. dans le commerce. Par faveur exceptionnelle, elles seront délivrées à nos lecteurs, dans nos bureaux, contre versement de 2 fr. 50 seulement.

Franco, en colis postal: 3 fr. 25.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr. Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 juillet :

TEXTE. — La Cathédrale de Marseille. — Les Câbles sous-marins, par M. A. de Vaulabelle. — Pardon de la liberté grande, par Hamilton. — La Rebouteur, nouvelle, par Th. Benzon. — Les Mines d'or, par M. Guignot. — Histoire d'un solitaire, par M. E. Lesbazilles. — Un Cadenas japonais, par M. Ed. Garaiar.

GRAVURES. — La nouvelle Cathédrale de Marseille. — Dans une auberge, composition et dessin d'Albert Aublet, gravure de Thiriat. — Extraction de l'or à la Nouvelle-Grenade. — Ancien Cadenas japonais.

Théâtre de Saumur

DIMANCHE 19 juillet 1885,

UNE SEULE REPRÉSENTATION

Donnée par

M^{me} FAVART

Sociétaire de la Comédie-Française

AVEC LE CONCOURS DE

M^{lle} CASTELLI, du Vaudeville; M^{lle} AUGÉ, du Gymnase; MM. AMAURY, PRAD et MONVAL, de l'Odéon; MM. DORSAY et RISPAL, du Vaudeville.

Henriette Maréchal

Pièce en 3 actes, de MM. Edmond et Jules de Goncourt.

1^{er} acte, le Bal de l'Opéra; 2^e acte, Ville-d'Avray; 3^e acte, Trouville.

DISTRIBUTION :

Paul de Bréville.....	MM. Amaury.
Pierre de Bréville.....	Dorsay.
Maréchal.....	Prad.
Un monsieur en habit noir.....	Monval.
Un ami.....	Rispal.
M ^{me} Maréchal.....	M ^{mes} FAVART.
Henriette Maréchal.....	Castelli.
Une dame masquée.....	Dorcy.
Thérèse.....	Villars.
Un masque.....	Jeanne.

Masques et dominos: MM. Lomond, Armand, M^{lle} Lunel, Berthe.

On commencera par :

Un Crâne sous une tempête

Comédie en 1 acte, de M. Abraham Dreyfus, jouée par M^{lle} Augé et M. Monval.

Bureaux, 8 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

BOURSE DE PARIS.

DU 17 JUILLET 1885.

Rente 3 0/0.....	80 70
Rente 3 0/0 amortissable.....	82 50
Rente 4 1/2.....	107 »
Rente 4 1/2 (nouvelle).....	110 15
Obligations du Trésor.....	508 »

AUX MÈRES.

Si vous voulez voir pousser ces longues chevelures épaisses et ondulées qui encadrent si bien la tête des enfants, employez la *Lotion régénératrice du Dr Saïdi* qui enlève les pellicules, tient la tête très-propre, et active d'une façon remarquable la pousse des cheveux.

Emploi simple, agréable et facile. Le flacon 3 fr., à Saumur, chez M. Pichard Roseau, parfumeur, 47, rue Nationale.

ALCOOL DE MENTHE DE RICOLES

45 ANS DE SUCCÈS
33 RÉCOMPENSES — 12 MÉDAILLES D'OR
Bion supérieur à tous les produits similaires
ET LE SEUL VÉRITABLE
Infaillible contre les Indigestions,
Maux d'Estomac, de Cœur, de Nerfs, de Tête, etc.,
et dissipant le moindre malaise.
PRÉSERVATIF CONTRE LES ÉPIDÉMIES
Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés.
Fabrique à LYON, 9, cours d'Herbouvilliers. — Dépôt à PARIS, 41, rue Richer.
EXIGER LE NOM DE RICOLES
Dépôt dans les principales Pharmacies, Parfumeries et Epiceries fines.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^o COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 11, et de M^o HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

Sur conversion de saisie immobilière AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DEUX MAISONS

Jardin, Granges, morceaux de Terres et Vignes,

Immeubles situés commune de Montreuil-Bellay.

Appartenant à M. René ANGER.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 9 août 1885, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^o HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé.

En exécution d'un jugement sur requête rendu entre les parties ci-

après dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le treize juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, ordonnant la discontinuation des poursuites de saisie immobilière commencées par la demoiselle Louise Neveu, et la vente aux enchères publiques, par devant notaire, des immeubles saisis sur le sieur René Anger, suivant procès-verbal de Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date des vingt-sept et vingt-huit avril mil huit cent quatre-vingt-cinq, visé, enregistré, transcrit et dénoncé conformément à la loi.

Aux requête, poursuites et diligences de M^{lle} Louise Neveu, domestique, demeurant aux Trois-Moutiers, Ayant pour avoué constitué M^o Félix Coquebert de Neuville, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n^o 11.

Le dimanche neuf août mil huit cent quatre-vingt-cinq, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^o HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, En présence ou lui dûment appelé de M. René Anger, veuf de M^{me} Louise Gauron, cultivateur, demeurant à Montreuil-Bellay, tant en son nom personnel que comme tuteur de ses enfants mineurs, ayant également pour avoué M^o de Neuville.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ap-

partenant au sieur René Anger, dont la désignation suit sur les mises à prix ci-après.

DÉSIGNATION

ET MISES A PRIX

Commune de Montreuil-Bellay.

1^{er} Lot.

Deux maisons, en Rasibus, cour, écurie, jardin et granges. Mise à prix, trois cents francs, ci..... 300

2^e Lot.

1^o Huit ares quatre-vingt centiares de terre, sur les coteaux Saint-Blot;
2^o Huit ares quatre-vingt centiares de vigne, au même lieu;
3^o Six ares soixante centiares de terre, au même lieu;
4^o Huit ares quatre-vingt centiares de terre, au même lieu;
5^o Quatre ares soixante centiares de vigne, à Saint-Hilaire;
6^o Onze ares de vigne, à la Couture;

3^e Lot.

1^o Quatre ares quarante centiares de vigne, au même lieu;
2^o Cinq ares cinquante centiares de terre, en Chiret;
3^o Cinq ares cinquante centiares, aux Mauvaises;
4^o Cinq ares cinquante cen-

A reporter. 300

Report. 300
tiares, au même lieu. Mise à prix, quatre cents francs, ci..... 400

3^e Lot.

1^o Huit ares quatre-vingt centiares de terre, à la Fosse-aux-Morts;
2^o Six ares soixante centiares de terre, aux Chirons;
3^o Huit ares quatre-vingt centiares de terre, aux Oules;
4^o Onze ares de terre, aux Plantes. Mise à prix, trois cents francs, ci..... 300

4^e Lot

1^o Quatre ares quarante centiares de vigne, aux Carroussaux;
2^o Quatre ares quarante centiares de vigne, sur Haut-Brossay;
3^o Deux ares vingt centiares de vigne, sur Haut-Brossay;
4^o Trois ares trente centiares de vigne, au même lieu;
5^o Quatre ares quarante centiares de vigne, au même lieu;
6^o Vingt-deux ares de vigne, aux Terres-Battues;
7^o Cinq ares cinquante centiares de vigne, au même lieu;
8^o Cinq ares cinquante cen-

A reporter. 1.000

Report. 1.000
tiares de vigne, au même lieu;
9^o Six ares soixante centiares de vigne, au Poil-de-Lièvre;
10^o Huit ares quatre-vingt centiares de terre, au Gros-Caillou.

Mise à prix, quatre cents francs, ci..... 400

Total des mises à prix: mille quatre cents francs, ci..... 1.400

Pour tous renseignements, s'adresser :

Soit à M^o DE NEUVILLE, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 11 ;
Soit à M^o HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le dix-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOÏE

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Foire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude, le samedi 25 juillet, à une heure,

UNE MAISON

Située à Saumur, Grande-Rue, n° 46, dépendant de la succession Hubert.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTIER, notaire. (621)

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

VENTE VOLONTAIRE

Et en détail,

Les dimanches 19 et 26 juillet, à une heure, route de Rouen, près l'octroi de Saumur, au siège de la maison BRISSON (ancienne maison Deschamps),

DU

MATÉRIEL et des MARCHANDISES

EN

VINS, ALCOOLS ET LIQUEURS

De la maison de commerce Brisson.

Cette vente, autorisée par jugement du 6 juillet, comprendra environ :

- 36 hectolitres vin rouge et blanc.
- 6 — cognac.
- 1 — vieille fine champagne.
- 5 — liqueurs diverses, fruits confits et sirops en b^l.
- 6 — cassis.
- 2 — malaga et frontignan.
- 3 — vieux rhum.
- 2 — brou et caramel.
- 10 — vinaigre.
- 6 — vin blanc en 700 bott^l.
- 1 — vulnéraire.

Un camion et ses accessoires, deux poulains, 30 futailles, chantiers, raquettes à vinaigre et autre bon matériel.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

Frais de régie et de circulation à la charge des acheteurs.

On vendra : le 1^{er} dimanche, les marchandises, le 2^e, le reste et le matériel. (599)

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Avec faculté de division,

Dimanche 2 août 1885, à 1 h. 1/2, en l'étude de M^e BRAC.

I. La Fabrique de Poterie AUTRAN

Sisé au Pont-Foucharde.

Cet établissement, en parfait état, solidement construit, comprend : Maison d'habitation, four, grands ateliers à deux étages, belle cave voûtée dessous, vastes hangars et cour.

Il peut convenir à toute autre industrie.

Mise à prix de 25.000 fr.

Faculté de traiter avant l'adjudication

Et après la vente de la Fabrique

II. — PETITE MAISON avec grand jardin, au même lieu.

III. — Et 33 ares de PRÉ, dans les Prés-Godel.

Facilités de paiement.

Etude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montrouil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Une Poterie

Située à la Madeleine, commune de Cizay,

Comprendant : MAISON d'habitation et bâtiments d'exploitation, fours, hangar, cellier, écurie, cour, jardin, matériel d'exploitation, terrains propres à la fabrication de pots et tuyaux de drainage et de cheminée.

Le tout d'une contenance de 33 ares environ.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e TAUGOURDEAU, notaire.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

MOBILIERE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le dimanche 19 juillet 1885, à midi, dans la propriété de M. Alphonse GAURON, située à Dampierre, canton des Ruettes, par le ministère dudit M^e PINAULT.

On vendra : lits, meubles (vieux style), salle à manger, vaisselle, batterie de cuisine, linge, vins rouges, etc.

Au comptant, avec 10 0/0 en sus pour les frais. (611)

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le dimanche 2 août 1885, midi, à La Perrière, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, ligne de l'État, par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur, de :

15.000 bouteilles environ de

Vins blancs Mousseux

ET AUTRES,

Provenant des caves de La Perrière, Le tout dépendant de la faillite ROUSTEAUX.

L'adjudication sera faite au comptant avec 10 0/0 en sus applicables aux frais.

La vente aura lieu par paniers de 25 bouteilles au moins. (618)

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, le dimanche 2 août, à une heure de l'après-midi,

LES

IMMEUBLES

Composant la Closerie de la Petite-Fontaine,

Située proche le bourg de Neuillé,

Consistent en :

Une maison, située près la Fontaine-du-Bourg, comprenant maison d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, lavoir sur le bord du ruisseau et divers morceaux de terre labourable, pré, bois taillis, vigne, planté d'arbres émondables et d'arbres fruitiers, le tout contenant environ 3 hectares 11 ares 40 centiares.

Pour avoir des renseignements, s'adresser à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, et, pour visiter, à M. Philias SAUNIER, propriétaire à Neuillé. (619)

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

Billets d'aller et retour de 15 et 20 jours avec 40 et 40 0/0 de réduction,

A LOUER

Deux Châteaux

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. Bodin-Chivert, à Thouars.

A VENDRE

Un PONEY, avec ses harnais et une petite CHARRETTE ANGLAISE.

S'adresser à M. HOULARD, rue des Basses-Perrières, n° 7. (584)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et peut fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

Etude de M^e BLANCHET, notaire à Baugé.

A AFFERMER

La CHASSE de la terre du THEIL, communes d'Auverse, Guédois et autres (arrondissement de Baugé), de 500 hectares environ.

S'adresser, pour visiter la propriété, au Garde, et, pour traiter, audit notaire. (613)

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Brevet s. G. D. G.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13,

à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

PRIX MODÉRÉS.

Sonneries et Appareils électriques

GABRIEL ARNOULT

Breveté S. G. D. G.

Rue Eupatoria, Tours.

Installations pour hôtels, châteaux, maisons bourgeoises.

Gâches électriques avec serrures, contacts de sûreté pour portes, fenêtres, caisses, etc., pédales perfectionnées pour salles à manger, système avertisseur pour grandes propriétés (les voitures s'annoncent elles-mêmes). Avertisseurs automatiques d'incendie.

Lumière électrique, tuyaux acoustiques, téléphones, microphones.

Cible électrique, brevetée S. G. D. G. Installations pour magasins, depuis 25 francs.

NOTA. — Les installations de la maison sont garanties cinq ans.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins ont 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour à une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOTIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

PARFUMERIE DES CHATELAINES

Les Spécialités de cette Maison consacrées par un demi siècle de succès.

Eau Tonique Parachute DE CHALMIN

Pommade des Châtelaines

Pommade Epidermale

Savon des Châtelaines

Savon Epidermal

Héliotrope blanc du Péron

Vinaigre Anglais, etc.

SE TROUVENT CHEZ :

Henri MACHET, Coiffeur Parfumeur, Place de la Bilange, SAUMUR

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant à M. ALPHONSE GAURON :

1° Une MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie,

Comprenant : magasin, premier étage, deuxième étage, cour et dépendances.

Cette maison est louée 1.200 fr. par bail et par an, à M. Lottiers.

2° Une autre MAISON

Sise à Saumur, rue de la Tonnelle,

Avec magasin, premier étage, deuxième étage.

Cette maison est louée à M. Gournot, débitant de tabac.

3° UNE AUTRE MAISON

Située à Saumur, Grande-Rue.

Elle est occupée par M. Fagnes, cordonnier, et autres.

Et 4° Une jolie PROPRIÉTÉ d'agrément

Avec terrasse sur la route et vue magnifique sur la Loire,

Comprenant : chalet, pressoir, caves, jardins, vignes, contenant 2 hectares 20 ares.

Cette propriété pourra être divisée.

S'adresser, à Saumur, à M. LUDOVIC PROUST, rue Dacier, ou à M^e PINAULT, notaire. (615)

A VENDRE

PETITE CALÈCHE

A un cheval

S'adresser au bureau du journal.

LE MONDE

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie, capital 40 millions, réserves 37 millions.

ON DEMANDE des agents dans les chefs-lieux de canton. S'adresser à M. GUÉRIER, 17, boulevard des Pommiers, Angers. (574)

UN HOMME demande une place de camionneur dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7.

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 60 francs : par 1/2 pièce, 3 francs plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

ON DEMANDE une entrepreneuse de broderies et tapisseries canevases. Maison LEMERLE-BODAIER, à Angers. (617)

UN HOMME demande une place comme cocher ou jardinier. S'adresser au bureau du journal.

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 30 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOTIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (285)

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g. SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les médecins.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Etab^l de bains, Maisons de Produits hygiéniques (L'Éclair). (285)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.